

DELIBERATION

du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 16 janvier 2024

Délibération n° 03 - 2024 relative à l'acceptation d'un don gratuit de la société KINNARPS pour le nouvel espace de travail PEPITE

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article L712-3 IV 3°,

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne accepte le don gratuit de quatre postes de travail complets de la société KINNARPS à Orgeval (78) à l'URCA pour le nouvel espace de travail PEPITE Champagne Ardenne, 28 rue Thiers à Reims.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	23	
Majorité absolue	19	Membres représentés	8	
Nombre de pouvoirs	8			

Décompte des suffrages

				100			
Votants	31	Pour	31	Contre	0	Abstentions	0

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

Le vice-président du conseil d'administration Olivier DUPERON

Document en annexe au présent extrait : Note d'acceptation d'un don KINNARPS

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 19 10 112024

Document mis en ligne le : 19 1011 2024